

La Dépêche



Date de parution : 12 Septembre 2009

Périodicité : Quotidien

Site Web :

<http://www.ladepeche.fr/article/2009/09/12/671503-Auch-Une-usine-de-biogaz-en-2011.html>

AUCH. UNE USINE DE BIOGAZ EN 2011

Ces projets industriels qui vont faire bouger la ville.



L'usine SOAL (en fond) est partenaire du projet d'usine de Biogaz de Naskéo. Photo DDM, SL

C'est acquis : à la fin de l'année 2010, les travaux de construction d'usine de biogaz commenceront sur la zone industrielle de Lamothe. Ce projet porté par l'entreprise Naskéo en étroite partenariat avec l'usine SOAL (Sud-Ouest Aliment) et la Communauté de communes du Grand Auch est le premier du genre qui sera concrétisé dans la région. « Nous en sommes actuellement à la phase administrative du projet. Les travaux pourront certainement commencer en 2010 pour une mise en service prévue en 2011 » explique Marc Bauzet, directeur de Naskéo. Cette unité traite des déchets fermentescibles qui sont utilisés pour produire du gaz. Ce gaz est utilisé à son tour pour produire de l'énergie, électricité et vapeur. Il s'agit d'un vrai projet de territoire qui présente plusieurs avantages environnementaux. « D'abord, explique Marc Bauzet, nous traitons des sous-produits agricoles (lisiers, fumiers, etc.), de l'industrie agroalimentaire ou de stations d'épuration d'un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de l'usine. Nous traitons donc des déchets qui n'ont pas besoin d'être transportés ailleurs. Ensuite, nous produisons une énergie propre et des digestats (résidus de fermentation) qui ont une très bonne valeur agronomique et peuvent être utilisés en substitution de produits chimiques. » En échange des lisiers qu'ils livreront à l'usine, les

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Ce document ne peut être transmis à des tiers sauf autorisation expresse de Naskeo Environnement



De la biomasse à l'énergie

agriculteurs pourront donc repartir avec un engrais de haute qualité. L'usine qui peut traiter de 15 000 à 20 000 tonnes de déchets par an produit l'équivalent de l'électricité nécessaire à 1 200 foyers ainsi que de la vapeur qui sera utilisée par SOAL, l'usine de fabrication d'aliment pour animaux qui est toute proche. L'usine emploiera deux personnes seulement. Son intérêt pour la zone n'est pas tant dans le nombre d'emplois qu'elle crée que dans le fait qu'elle conforte et consolide des activités périphériques : l'usine SOAL qui peut ainsi bénéficier d'une énergie de proximité à moindre coût, mais également les entreprises agroalimentaires du secteur qui trouvent là une solution au traitement de leurs déchets. Détail qui a son importance pour les riverains : la production de biogaz ne génère pas d'odeur particulière, assure Marc Bauzet.

La carte environnementale

L'arrivée d'une usine de production de biogaz conforte l'image de pôle environnemental liée à la zone de Lamothe qui accueille déjà le siège de Trigone, le syndicat départemental de traitement des déchets, la station d'épuration de la ville d'Auch et une déchetterie.

Le site n'est toutefois pas destiné à n'accueillir que des activités à dimension environnementale. L'arrivée de JCB Aéro, mais aussi la possible implantation d'un agrandissement de l'abattoir Arcadie contribuent à l'expansion de cette zone. La collectivité pourrait d'ailleurs envisager prochainement son extension au Nord, en direction de Preignan.

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Ce document ne peut être transmis à des tiers sauf autorisation expresse de Naskeo Environnement

Naskeo
environnement

Siège social
NASKEO Environnement S.A.
52, rue Paul Vaillant Couturier
92240 MALAKOFF

Laboratoires
NASKEO Environnement S.A.
INRA – LBE
Avenue des étangs
11100 NARBONNE

Contacts
Tél. : 01.57.21.34.70
Fax : 01.57.21.34.71
@ : info@naskeo.com